
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 26 septembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 20 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSin Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe (à partir de la question 10), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 7), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine (à partir de la question 5), MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (à partir de la question 5), BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André (à partir de la question 8), FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSin Corinne, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, MARIINI Laetitia donne procuration à GACQUERRE Olivier, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno, DEBUSNE Emmanuelle, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, SELIN Pierre, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, CRETEL Didier, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEBAECKER Olivier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
26 septembre 2023

FONCIER ET URBANISME

TRAMES VERTE ET BLEUE - ACQUISITION DE TERRAINS SIS A AUCHEL,
PROPRIETES DE M. ET MME TRIQUET-DESQUESNES - MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°2019/BC035 EN DATE DU 27 MARS 2019

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière

Au titre de sa compétence en matière de trame verte et bleue, la Communauté d'Agglomération a procédé à l'acquisition de certains sites miniers sélectionnés sur la base de leur intérêt écologique et des continuités paysagères qu'ils permettent de réaliser à des échelles territoriales et régionales.

Certains terrains, en nature de terrils ou de friches, ont été acquis par la Communauté d'Agglomération, dont une partie des terrils n°8, 13, 14 et 23 – site « la Vallée Carreau » situés notamment sur le territoire de la commune d'Auchel.

Afin de mener une opération cohérente d'aménagement, le Bureau communautaire a décidé, par délibération n°2019/BC035 en date du 27 mars 2019, d'intégrer à l'opération d'aménagement les parcelles sises à Auchel, cadastrées sections AH n°12, 14, 61, 64 pour la totalité de leur surface et AI n°170 pour partie, le tout pour une superficie totale approximative de 9 500 m².

Ces terrains sont la propriété de M. et Mme TRIQUET-DESQUESNES Jean, demeurant à Sachin (62550), 42 rue des Fonds.

Compte-tenu de la configuration de la parcelle AI 170, les propriétaires ont manifesté, depuis, leur souhait de vendre la totalité de la parcelle AI 170.

Considérant que ce surplus peut être intégré à l'opération d'aménagement, il est proposé de procéder à l'acquisition de l'ensemble des parcelles aux mêmes conditions financières, soit 1 euro du m², la surface totale étant désormais portée à 11 171 m², soit un prix total de 11 171 € net vendeur.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transi-

tion Ecologique » du 11 septembre 2023, il est demandé à l'Assemblée d'approuver la modification de la délibération susvisée quant à la surface de terrain à acquérir, de décider l'acquisition des terrains susvisés, aux conditions reprises ci-dessus, propriétés de M. et Mme TRIQUET-DESQUESNES Jean, et d'autoriser la signature par le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué de l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître BULOT, notaire à Auchel avec la participation de Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la modification de la délibération du Bureau communautaire en date du 27 mars 2019, portant le n°2019/BC035, quant à la surface de terrain à acquérir.

DECIDE l'acquisition des terrains sis à Auchel – site « la Vallée Carreau », cadastrés section AH n°12, 14, 61, 64 pour la totalité de leur surface et AI n°170 pour partie, propriété de M. et Mme TRIQUET-DESQUESNES Jean, demeurant à Sachin (62550), 42 rue des Fonds, soit une superficie de 11 171 m², au prix d'1 € du m², soit un prix total de 11 171 € net vendeur.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître BULOT, notaire à Auchel avec la participation de Maître Maxime HOUYEZ, notaire à Béthune.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023**
Par délégation du Président,
La Vice-présidente déléguée,



LAVERSIN Corinne



LAVERSIN Corinne

TRAMES VERTE ET BLEUE - ACQUISITION DE TERRAINS SIS A AUCHEL,
PROPRIETES DE M. ET MME TRIQUET-DESQUESNES

